



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 14/03/2024

Date d'affichage : 14/03/2024

*DELIBERATION N° 021/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents : Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Robert TARDA

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire communal en 2023.

M. Modeste Bosque, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le conseil municipal délibère chaque année sur les acquisitions et les cessions opérées sur le territoire afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières.

En ce qui concerne les acquisitions délibérées en 2023 par la ville, M. Modeste Bosque fait part de l'achat à Mme Simone Le Go du terrain nu en zone agricole cadastrée AT n° 288 (2 358 m²) pour un prix de 7 074 €.

S'agissant des cessions, M. Modeste Bosque indique que la ville a vendu aux consorts Jean Lloret et consorts Kevork Madénian, deux parcelles sises en zone UBC, respectivement cadastrées AK n°220 (38 m²) et AK n°221 (179 m²), pour des prix respectifs de 129,20 € et 608,60 €.

Par suite, M. Modeste Bosque propose à l'assemblée d'adopter ce bilan des acquisitions et des cessions délibérées en 2023 sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Modeste Bosque et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le bilan précité des acquisitions et des cessions délibérées en 2023 sur le territoire communal qui sera annexé au compte administratif 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François Rallo'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PAILLES' at the top and '96280' at the bottom, with two small stars on either side of the number. The center of the seal features a heraldic emblem, likely the coat of arms of the commune.

François RALLO

Publication le : **27 MARS 2024**